

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**OBJET** : Pétition relative au maintien du service de traversier à Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 10 décembre par le député monsieur Denis Tardif de la circonscription de Rivière-du-Loup - Témiscouata, demandant le maintien du service de traversier de Rivière-du-Loup.

Tout d'abord, compte tenu du rôle stratégique du lien fluvial entre le Bas-Saint-Laurent et Charlevoix, des défis techniques identifiés par les vérifications réalisées jusqu'ici et de l'importance des investissements qui devront être faits, la Société des traversiers du Québec (STQ) a conclu qu'une étude d'opportunité en bonne et due forme s'avérait nécessaire pour déterminer la solution optimale pour assurer la pérennité et le développement de ce lien. Les options qui seront documentées incluront la recherche de solutions techniques pour maintenir le site de Rivière-du-Loup ainsi que la possibilité de relocaliser la traverse au port de Gros-Cacouna. Pour ce faire, la STQ a mandaté la Société québécoise des infrastructures (SQI), suivant la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* découlant du décret gouvernemental 415-2016. L'investissement total estimé est au-delà de 50 M \$.

... 2

Dans le cadre de l'élaboration du dossier d'affaires et afin de bien documenter les besoins, il y aura sous peu des rencontres par la STQ et la SQI avec les parties prenantes et intervenants locaux identifiés. La Ville de Rivière-du-Loup sera donc notamment rencontrée par l'équipe de projets. Il lui sera possible de faire ses représentations et de poser ses questions, et elle aura une période à la suite de cette rencontre pour acheminer à l'équipe de projets l'ensemble des considérants qu'elle jugera pertinents afin de documenter le dossier d'opportunité dans le but que la meilleure solution puisse être retenue.

En terminant, permettez-moi de vous assurer que le processus en cours est neutre, rigoureux et transparent, et permettra de faire connaître la solution finale retenue en 2023.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Bonnardel